COMMUNE DE FRETIGNEY ET VELLOREILLE

Délais supplémentaires pour les affouages

Suite à cette longue période de confinement les affouages ont pris du retard
Vous allez donc bénéficier d'un délai supplémentaire d'abattage et de
débardage sur **certaines parcelles.**

Dans les parcelles en amélioration, il est impératif de ne plus abattre les petites
futaies en sève pour le moment, afin de ne blesser aucun autre arbre
environnant.

Les délais sont les suivants :

Parcelles 42 / 55 / 67 / 68 (parcelles en amélioration)

Début abattage → 30 septembre 2020

Fin abattage → 15 avril 2021

Fin débardage → 31 juillet 2021

Pour les parcelles 50 / 51 / 44, le délai reste au 30 septembre 2020.

Vous pouvez continuer l'abattage des petites futaies et du taillis dans la
parcelle 44.

Pour le bien de tous, merci de respecter ces nouvelles consignes.

A Fretigney-et-Velloreille, le 15 mai 2020

Benjamin LOMBARDOT **Nicole MILESI**

Le Chef de triage **La Maire**